

Rapport 2023

RAPPORT D'INVESTISSEUR RESPONSABLE



GENERALI INVESTMENTS SICAV SRI EUROPEAN EQUITY



Le présent rapport présente le processus d'investissement du compartiment et rend compte de sa performance en matière de durabilité et d'engagement actionnarial au titre de l'année 2023, notamment en réponse aux exigences du label ISR créé et soutenu par le ministère français de l'Économie et des Finances.

Ce document est relatif à Generali Investments SICAV et son compartiment SRI European Equity (« le Fonds »), un OPCVM-SICAV Luxembourgeois. Il ne constitue pas une communication publicitaire tel que défini par les orientations de l'ESMA relatives aux communications publicitaires au titre du règlement sur la distribution transfrontalière des organismes de placement collectif.

Ce document s'adresse aux investisseurs en France. Ne s'adresse pas aux personnes Américaines.

Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez prendre en compte toutes les caractéristiques et objectifs ESG, les éléments contraignants du processus de sélection ESG et leurs limites méthodologiques ainsi que les risques et conditions associés au produit. Veuillez ainsi vous référer au Prospectus, au Document d'Informations Clés, au document précontractuelle SFDR, ainsi qu'au Résumé de la publication sur le site internet d'informations ESG, disponibles en français et dans l'une des langues officielles du pays de l'UE/EEE dans la section «publication d'informations en matière de durabilité» du site web: <https://www.generali-investments.lu/products/LU0145456207>

GIS SRI European Equity promeut des caractéristiques environnementales et sociales conformément à l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur les divulgations liées à la durabilité dans le secteur des services financiers («SFDR»). Bien qu'il n'ait pas d'investissements durables comme objectif, il investira un minimum de 50% dans des investissements durables.

Rapport portant sur le compartiment GIS SRI European Equity à fin 2023.

Le compartiment GIS SRI Ageing Population a reçu le Label FNG 2022 du Forum Nachhaltige Geldanlagen (FNG) et le «Label ISR» de l'Etat français en décembre 2021 pour une période de 3 ans. De plus amples informations sur les labels et les méthodologies sont disponibles sur les sites internet respectifs : <https://fng-siegel.org/>, <https://www.lelabelisr.fr/label-isr/>.

Ces labels ne constituent pas des recommandations d'investissement et ne préjugent pas des performances futures en matière de durabilité. Ce compartiment ne bénéficie pas de garantie. Il n'existe ainsi aucune garantie que les objectifs de performance et de durabilité ne soient atteints. Les labels de ce Fonds ne signifient pas qu'il répondra à votre propre objectif durable.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

INTRODUCTION

Le présent rapport présente le processus d'investissement du compartiment et rend compte de sa performance en matière de durabilité et d'engagement actionnarial au titre de l'année 2023, notamment en réponse aux exigences du label ISR créé et soutenu par le ministère français de l'Économie et des Finances.

Rapport portant sur l'année 2023. Pour plus d'information sur l'approche de Sycomore AM en matière de durabilité, consulter les politiques et stratégies en la matière sur le site Internet¹ ainsi que le rapport de durabilité établi à l'échelle de la société de gestion en réponse à l'Article 29 de la Loi Energie Climat.

Le compartiment de SICAV n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DIC de la SICAV disponible sur le site internet de Generali. Les indicateurs reposent sur les dernières données publiées par les entreprises (2023 ou 2022 pour la plupart). Les performances ESG présentées sont celles des entreprises dont les actions figuraient à l'actif net du compartiment au 31 décembre 2023 et ne représentent donc pas une contribution directe du compartiment à ces performances. Le Label ISR, créé et soutenu par le ministère des Finances, permet l'identification de placements responsables et durables pour les épargnants. Il vise à guider les investisseurs mais n'offre pas de garantie du capital investi et n'atteste pas de la qualité de la gestion mise en œuvre au travers du compartiment.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹ <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg>

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

SOMMAIRE

RAPPORT D'INVESTISSEUR RESPONSABLE	1
INTRODUCTION	2
SOMMAIRE	3
1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 8 SFDR	4
1.1. La philosophie d'investissement du compartiment	4
1.2. Les filtres d'exclusions et de sélection ESG	5
2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE	7
2.1. Investissements durables	7
2.2. Performance SPICE	8
2.3. Indicateurs de durabilité	9
2.4. Contributions durables	11
3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales	14
3.1. Les Actions d'engagement	14
3.2. Les Votes en assemblées générales	18
4. ANNEXE - Inventaire à fin 2023	19

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 8 SFDR

1.1. La philosophie d'investissement du compartiment

Le compartiment Generali Investments SICAV (GIS) SRI European Equity investit essentiellement sur des entreprises européennes, sans contrainte de secteur ou de style et en suivant un processus d'Investissement Socialement Responsable avec une attention particulière sur l'impact social et environnemental des produits et services et les leviers d'amélioration des pratiques des entreprises investies.

Le compartiment a plusieurs objectifs :

- Il vise, sur une période de six ans, une performance supérieure à l'indice MSCI Europe - Net Total Return (libellé en euros);
- Il s'engage, à tout instant, à investir au moins 50% de l'actif dans des investissements durables ;
- Il vise, à tout instant, une surperformance par rapport à son indice de référence :
 - o Sur la part des femmes occupant des postes clé de direction (COMEX) et
 - o Par rapport à la Net Environmental Contribution (NEC)

Les entreprises éligibles au compartiment sont sélectionnées selon un processus d'investissement rigoureux qui s'appuie sur une analyse fondamentale intégrant les enjeux Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) suivant le modèle SPICE². Cette analyse est menée selon le principe de double matérialité tel que défini par la Commission Européenne : il tient compte, d'une part, des risques pouvant affecter la valeur de l'entreprise et, d'autre part, des incidences négatives sociales ou environnementales de l'activité de l'entreprise sur ses parties prenantes.

Risques principaux de compartiment:

- **Risque lié aux actions** : La valeur d'un compartiment qui investit dans des actions sera affectée par les fluctuations des marchés boursiers et les variations de valeur des titres individuels du portefeuille.
- **Risque lié aux produits dérivés** : Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés tels que des options, des contrats à terme, des contrats d'échange (swaps) et effectuer des transactions de change à terme. La participation à ces stratégies comporte des risques d'investissement et des frais de transaction auxquels un compartiment ne serait pas exposé s'il ne les utilisait pas.
- **Risque de concentration** : Le gestionnaire d'investissement n'aura généralement pas pour objectif, dans le cas d'un compartiment sectoriel/concentré, de maintenir une répartition large des investissements simplement dans le but de fournir un portefeuille d'investissements équilibré.
- **Risque lié à la finance durable** : La finance durable est un domaine relativement nouveau dans le domaine financier. Actuellement, il n'existe pas de cadre universellement accepté ni de liste de facteurs à prendre en compte pour garantir que les investissements soient durables. Le manque de normes communes peut entraîner différentes approches pour fixer et atteindre les objectifs ESG.
- **Risque de perte en capital** : Le produit ne bénéficie pas de garantie, il se peut que vous ne récupériez pas le montant initialement investi.

Avant de prendre toute décision d'investissement, veuillez prendre en compte toutes les caractéristiques et objectifs ESG, les éléments contraignants du processus de sélection ESG et leurs limites méthodologiques ainsi que les risques et coûts associés au produit. Veuillez ainsi vous référer au Prospectus, au Document d'Informations Clés, au document précontractuelle SFDR, ainsi qu'au Résumé de la publication sur le site internet d'informations ESG, disponibles en français et dans l'une des langues officielles du pays de l'UE/EEE dans la section "publication d'informations en matière de durabilité" du site web: <https://www.general-investments.lu/fr/en/private/fund-page/generali-investments-sicav-sri-european-equity-class-dx-LU0145456207>

² SPICE pour Society & Suppliers, People, Investors, Clients et Environment. La politique d'intégration ESG détaille les éléments pris en compte dans le modèle d'analyse fondamentale SPICE : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 8 SFDR

1.2. Les filtres d'exclusions et de sélection ESG

- **Un filtre d'exclusion des principaux risques et incidences négatives en matière de durabilité**

Le filtre d'exclusion permet d'écarter les entreprises présentant des risques ou des incidences négatives en matière de durabilité selon le principe de double matérialité.

Une entreprise est ainsi inéligible au compartiment si :

1. Elle est impliquée dans des activités exclues par la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ;
2. Elle a des pratiques de gouvernance jugées insuffisantes, telles que définies dans la politique d'exclusion de Sycomore AM³;
3. Elle a une note SPICE inférieure ou égale à 3/5 ;
4. Elle est concernée par une controverse de niveau 3/3.

- **Un filtre de sélection de contributions environnementales ou sociales positives**

Le choix d'un critère de sélection permet de favoriser les entreprises présentant des solutions en matière de durabilité.

Pour être éligible à l'investissement, les entreprises doivent être pérennes :

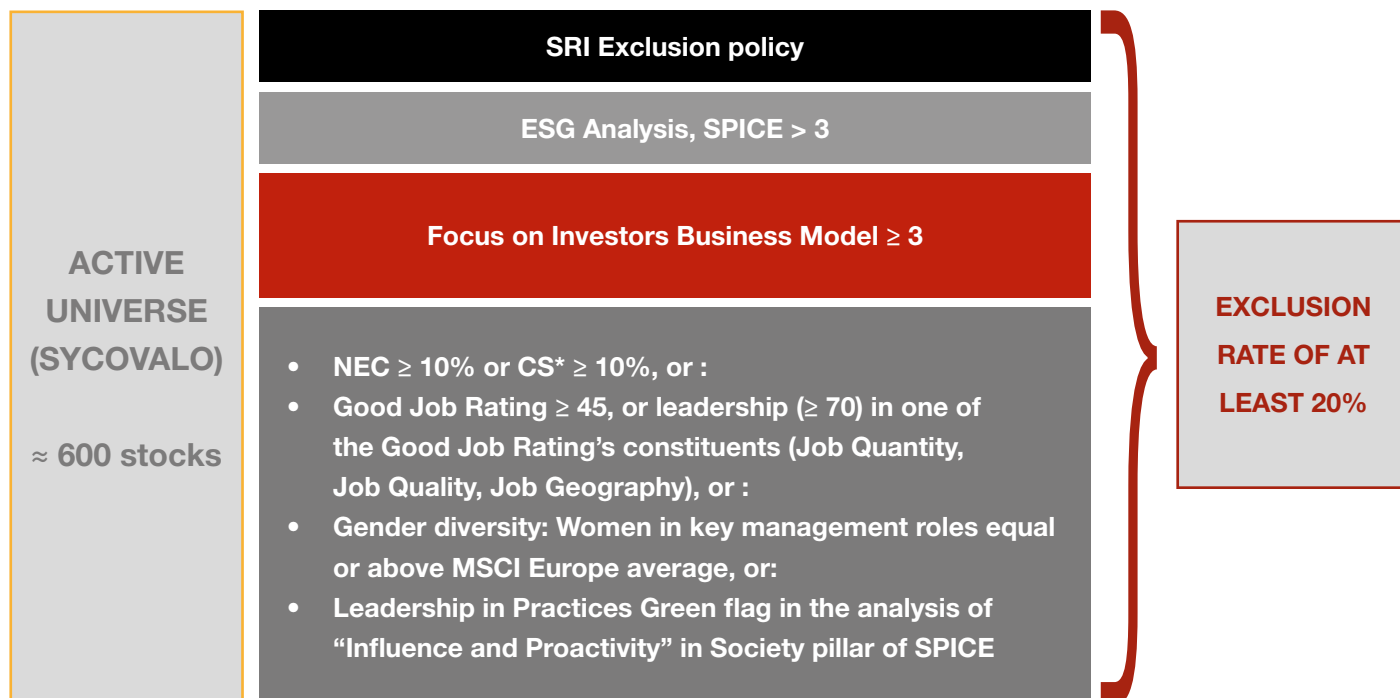
- soit à travers leurs produits et services, ce qui nécessite une Contribution Environnementale Nette (NEC) supérieure ou égale à +10% ou une Contribution Sociétale (CS) des produits et services supérieure ou égale à +10.
- soit à travers leurs pratiques, avec un focus particulier sur l'une des thématiques suivantes :
 - Emploi : Avec une note Good Job Ratings supérieure à 45 ou avec le critère Leadership supérieur ou égal à 70 dans l'un des éléments de l'évaluation de la note globale GJR (quantité, qualité et géographie de l'emploi) ;
 - Diversité des genres : Avec le nombre de femmes occupant des postes de direction clés, supérieur ou égal à la moyenne de l'indice MSCI Europe ;
 - Leadership dans les pratiques : Avec un Green Flag dans l'analyse de « Influence et Proactivité » du pilier Société de SPICE.

L'univers d'investissement éligible du Compartiment est ainsi réduit d'au moins 20 % par rapport à son univers d'investissement initial, à savoir les actions cotées émises par des sociétés européennes (telles que définies dans le prospectus).

³ Pour plus d'information sur les activités exclues, consulter la politique d'exclusion de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1502266784>

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

1. GIS SRI EUROPEAN EQUITY, un compartiment LABÉLISÉ ISR et CLASSÉ ARTICLE 8 SFDR



L'analyse SPICE porte sur l'intégralité des investissements (hors obligations d'Etat, liquidités et OPCVM qui respectent les contraintes mentionnées dans le prospectus) et est appliquée en permanence.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

La performance de durabilité du compartiment est appréciée par plusieurs indicateurs : certains font l'objet de critères de sélection dans les décisions d'investissement et/ou d'objectifs de surperformance par rapport à l'indice de référence, exprimés ex-ante ; d'autres indicateurs présentés ici ne sont pas liés aux critères de sélection du compartiment et leurs résultats peuvent varier d'une année sur l'autre, à la baisse comme à la hausse, en fonction des entreprises en portefeuille.

Objectif	Indicateurs présentés
Donner une vue d'ensemble du positionnement ESG du compartiment	- Part d'investissement durable - Notes SPICE
Mesurer la performance E, S, G et droits humains	- Féminisation des comités exécutifs - Croissance des effectifs - Politique droits humains - Empreinte carbone - Exposition aux énergies fossiles
Rendre compte de l'atteinte des objectifs de contribution positive	- CS - NEC

Certains indicateurs sont développés par Sycomore AM (SPICE, la Contribution Sociétale des produits & services) tandis que d'autres sont des indicateurs bruts issus de sources externes et des rapports annuels des entreprises (croissance des effectifs, féminisation du comité exécutif, mise en place de politique en matière de droits humains...). La NEC a été codéveloppée par Sycomore AM et est aujourd'hui développée par la NEC Initiative.

Pour plus d'informations sur les méthodologies de reporting et les sources de données, consulter le protocole de reporting de Sycomore AM en ligne⁴.

2.1. Investissements durables

A fin 2022, le compartiment GIS SRI European Equity est composé à 77% d'investissements durables⁵, en conformité avec l'objectif de 50% minimum de l'actif net indiqué dans le prospectus.

Ces investissements durables se répartissent à 27% sur les enjeux environnementaux, avec des entreprises comme Iberdrola ou encore Veolia Environnement et 50% sur les enjeux sociaux avec des entreprises comme Novo Nordisk ou Michelin.

Les investissements non durables respectent les critères de sélection du compartiment décrits précédemment mais ne répondent pas à la définition de l'investissement durable, soit parce que leur mix de produits et services n'est pas suffisamment orienté vers les besoins sociaux et environnementaux actuels soit parce que leurs pratiques ESG ne répondent pas aux critères fixés. C'est le cas par exemple de d'Air Liquide, Compass ou encore Unilever.

Investissements (I)	Promotion caractéristiques E/S (P) : 96% of I	Durables (D)	76% of I 79% of P	Objectif environnemental	27% of I 28% of P 36% of D	Aligné à la Taxonomie européenne	5%
				Objectif social	49% of I 51% of P 64% of D	Autre	0%
		Autres caractéristiques E/S	20% of I 21% of P				
Autres* : 4%							

* Les investissements inclus dans la catégorie « Autres » étaient exclusivement de la trésorerie ou équivalents de trésorerie (dont fonds monétaires et fonds d'obligations d'Etat).

⁴ [Protocole de reporting](#)

⁵ Pour plus d'information sur la définition d'investissement durable mise en œuvre par Sycomore AM, [consulter la politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial](#).

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

2.2. Performance SPICE

Parce que Sycomore AM cherche à générer une performance durable pour les clients, les analystes-gérants évaluent, au-delà des états financiers, l'interaction des entreprises avec l'ensemble de leurs parties prenantes pour mesurer la solidité de leur modèle économique et de leur gouvernance, et leurs impacts sociaux, sociétaux et environnementaux.

Le modèle d'analyse fondamentale propriétaire, baptisé SPICE, permet ainsi à Sycomore AM d'apprécier la performance des investissements en matière de durabilité. A fin 2023, les notes SPICE pondérées des investissements au sein du compartiment GIS SRI European Equity (3.7/5) et sont au-dessus de l'indice MSCI Europe Net Total Return (3.47/5). Les entreprises les mieux notées sont ASML, Legrand, Schneider Electric et Air Liquide.

	2022		2023	
	SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return	SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return
SPICE	3.7	3.45	3.7	3.47
S	3.4	3.10	3.4	3.13
P	3.7	3.37	3.7	3.40
I	3.7	3.46	3.7	3.47
C	3.8	3.41	3.7	3.43
E	3.5	3.13	3.5	3.13

Source : Sycomore AM

	SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return
Couverture (poids)	100%	98%

Source : Sycomore AM au 31/12/2023

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

2.3. Indicateurs de durabilité

- **Gouvernance**

Féminisation des comités exécutifs

L'écart entre la représentation des femmes au sein du comité exécutif et dans l'effectif global est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de l'organisation.

RESULTATS 2023 En 2023, le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises du compartiment GIS SRI European Equity est de 26%, légèrement au-dessus de l'indice de référence (24%) et la part des femmes dans l'effectif correspondant est de 39%, légèrement inférieur à l'indice (40%). L'objectif de surperformance est atteint sur le taux de féminisation du comité exécutif des entreprises dans lequel le fonds est investi.

Certaines entreprises, comme DSM, Siemens Healthineers, Schneider Electric, AstraZeneca, Legrand ou EDP Energias ont plus de 30% de femmes dans leurs comités de direction. D'autres ont des écarts particulièrement importants entre la féminisation de leurs effectifs et celle de leur comité de direction, telles que LVMH (respectivement 71% et 14%) ou l'Oréal (respectivement 69% et 32%). Depuis plusieurs années, Sycomore AM échange avec les entreprises de son univers d'investissement afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de diversité et de promotion des femmes à tous les niveaux des organisations.

	2022		2023	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Femmes présentes dans le comité exécutif	26%	23%	26%	24%
Couverture (poids)	100%	99%	100%	92%
Femmes présentes dans le comité exécutif	40%	39%	39%	40%
Couverture (poids)	100%	98%	100%	91%

Source : Sycomore AM

- **Social**

Croissance des effectifs

La capacité d'une entreprise à générer de l'emploi est appréciée selon l'évolution, positive ou négative, des effectifs cumulés sur les 3 derniers exercices. L'indicateur présenté intègre les évolutions d'effectifs liées à des cessions ou acquisitions.

RESULTATS 2023 : en 2023, la croissance des effectifs des entreprises a été moins dynamique tout en restant néanmoins solide (+10% sur trois ans pour le compartiment contre +14% pour l'indice). Certaines ont fortement contribué à cette performance, parmi elles se trouvent Cap Gemini, Novo Nordisk ou encore LVMH.

	2022		2023	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Croissance des effectifs 3 ans	12%	12%	10%	14%
Couverture (poids)	100%	98%	100%	98%

Source : Sycomore AM

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

Politique de droits humains

Les droits humains englobent les droits des employés mais aussi, plus généralement, ceux des communautés locales et acteurs civils touchés par les opérations ou activités d'une entreprise. Ils font l'objet d'une politique dédiée définie en 2020 à l'échelle de Sycomore AM.

En cohérence avec les Principes Directeurs des Nations Unies (UNGPs), l'évaluation du respect des droits humains d'une entreprise considère, au-delà de la définition d'une politique en la matière, les processus de diligence raisonnable mis en place par l'entreprise, l'identification des risques saillants auxquels elle est exposée, ainsi que la présence de mécanismes de réparation.

En l'absence d'indicateur holistique sur ces différents éléments, Sycomore a retenu un indicateur proposé par Bloomberg qui permet d'identifier les entreprises communiquant sur la mise en place d'une politique en matière de droits humains.

RESULTATS 2023 : en 2023, la part des entreprises du compartiment ayant formalisé une politique en matière de droits humains est de 100%, comme en 2022, et est au-dessus de l'indice (97%).

En 2022, Sycomore AM a participé aux travaux du Forum pour l'Investissement Responsable ayant abouti à la définition d'une grille d'analyse flash sur l'exposition des entreprises au travail forcé et au travail des enfants. Nous avons poursuivi cette initiative en 2023 avec une phase d'engagements auprès de diverses entreprises. La première année d'engagement a fait l'objet d'un bilan public.

	2022		2023	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net TR
Présence de politique	100%	98%	100%	97%
Absence de politique	0%	2%	0%	3%
Couverture (poids)	100%	94%	100%	97%

Source : Sycomore AM

• Environnement

Empreinte carbone

Sycomore a fait le choix, depuis 2015, de ne publier les empreintes carbone des compartiments qu'à titre indicatif. Ces dernières n'influencent pas directement les décisions d'investissement. En effet, si la connaissance de l'empreinte carbone d'une entreprise permet de quantifier et prioriser ses propres efforts de réduction, l'utilisation de l'empreinte carbone agrégée présente de nombreuses limites explicitées dans la Stratégie Capital Naturel⁶ de Sycomore AM.

RESULTATS 2023 : à fin 2023, l'empreinte carbone moyenne pondérée de GIS SRI European Equity est de 128 teCO₂ / M€ de valeur d'entreprise versus 145 teCO₂ / M€ de valeur d'entreprise pour son indice de référence. Les entreprises les plus contributrices à ce résultat sont Veolia Environnement et Prysmian. A contrario, les entreprises Société Générale et Santander, étant donné la faible intensité carbone de leurs opérations, pèsent peu dans l'empreinte carbone du compartiment.

• Exposition aux entreprises fossiles

La part des encours du compartiment GIS SRI European Equity dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles au sens du Règlement SFDR est de 1.8% à fin 2023 (vs 3% à fin 2022) soit 5.6 millions €. Cette exposition est associée à l'investissement dans Veolia Environnement, EDP Energias ou encore Nestlé (raffineur historique de pétrole devenu leader dans le biodiesel renouvelable).

⁶ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/981813277>

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

2.4. Contributions durables

- **Contribution sociétale**

Sycomore AM apprécie l'alignement de ses investissements avec les grands enjeux sociétaux à travers la Contribution Sociétale (CS).

Évaluée sur une échelle de -100% à +100%, la Contribution Sociétale des produits & services est une métrique quantitative, agrégeant les contributions positives et négatives des activités d'une entreprise selon 3 piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité et Progrès économique & humain. Elle est évaluée selon des référentiels sectoriels définis par les analystes ISR, notamment sur la base des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies⁷.

	2022		2023	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return
CS	34% (couverture 100%)	21%	36% (couverture 100%)	27%

Source : Sycomore AM

- **CS négatives** : Luxe

LVMH

- **CS neutres** : secteurs Consommation et Finance



- **CS très positives** : secteurs Santé et Industrie



RESULTATS 2023 : la Contribution Sociétale des produits & services des entreprises en portefeuille ressort à +36% contre +27% pour l'indice de référence du compartiment et est en augmentation par rapport à 2022 (+34%). L'évolution par rapport à 2022 s'explique principalement par l'augmentation du poids de Roche dans le portefeuille qui a une CS de 81%, par la nouvelle exposition du compartiment à des entreprises comme KPN (CS de 60%), et par la sortie d'Hermès du portefeuille (CS de -15%).

⁷ Plus d'information sur la méthodologie disponible dans la Stratégie Capital Sociétal : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

2. PERFORMANCE DU COMPARTIMENT EN MATIERE DE DURABILITE

- **Net Environmental Contribution (NEC)**

Sycomore AM apprécie l'alignement de ses investissements à la transition écologique à travers la Net Environmental Contribution (NEC).

La NEC mesure, pour chaque entreprise, la contribution de son offre de produits et services aux défis de la transition écologique. Elle s'échelonne sur une échelle de - 100% pour une activité fortement destructrice de capital naturel à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif. Le centre de l'échelle à 0% représente, par construction, la moyenne de l'économie mondiale⁸.

	2022		2023	
	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return	GIS SRI European Equity	MSCI Europe Net Total return
NEC	7%	-2%	8%	-2%
Couverture (poids)	100%	97%	100%	98%

Source : Sycomore AM

- **NEC négatives** : Luxe et autres entreprises de consommation



LVMH

- **NEC proche de 0%** : Financières et Santé



- **NEC très positives** : Transition énergétique et écologique



RESULTATS 2023 : à fin 2023, la NEC du compartiment GIS SRI European Equity est de 8%⁹ contre -2% pour MSCI Europe Net Total Europe. L'objectif de surperformance par rapport à l'indice est atteint.

⁸ Pour plus d'information sur la Net Environmental Contribution et les méthodologies sous-jacentes, consulter le site de la [NECinitiative](#).

⁹ NEC 1.0 calculée par Sycomore AM sur la base de données 2019, 2020, 2021, 2022 ou 2023.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

L'engagement actionnarial consiste à inciter les entreprises à améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.

C'est un élément-clé de la mise en œuvre de la mission de Sycomore AM - « Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : humaniser l'investissement » - et en particulier du premier objectif statutaire qui vise à mesurer et améliorer la contribution environnementale et sociétale des investissements.

La démarche d'engagement actionnarial est détaillée dans la politique d'intégration ESG et d'engagement actionnarial¹⁰ de Sycomore AM. Elle s'appuie sur des actions d'engagement individuel lors d'échanges que Sycomore AM a avec l'exécutif tout au long de l'année ou avec le conseil d'administration en amont des assemblées générales, et des actions collaboratives. Pour plus d'information sur les coalitions d'investisseurs dont Sycomore AM fait partie, consulter le rapport de durabilité et d'engagement actionnariale de Sycomore AM.

Une fois les axes d'engagement formalisés, Sycomore AM suit les progrès des entreprises et peut actionner différents leviers dits « d'escalade » dans le but d'augmenter la probabilité de succès de l'engagement.

¹⁰ <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1329406490>

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

3.1. Les Actions d'engagement

En 2022, Sycomore AM a formalisé et partagé 63 axes d'amélioration (contre 50 en 2022) auprès de 22 entreprises en portefeuille (contre 23 en 2022). Près de 76% de ces engagements ont été menés dans le cadre de dialogues individuels alors que les 28% restants ont été menés dans le contexte d'actions d'engagement collaboratives.

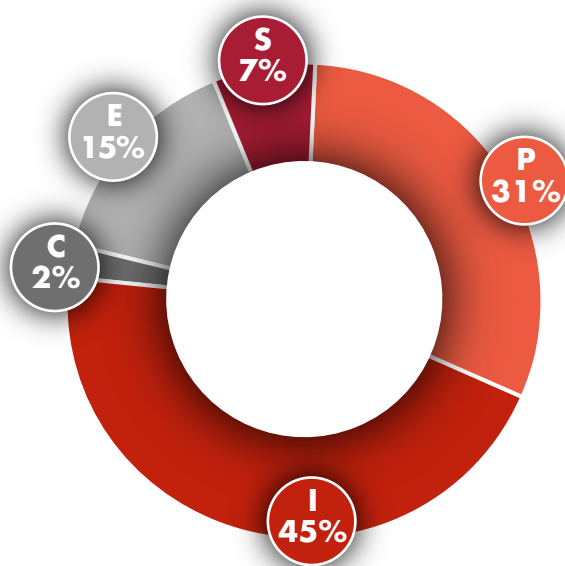
Parmi les engagements initiés en 2023, 41% concernent directement la gouvernance de l'entreprise (pilier I de l'analyse SPICE). Les principaux sujets abordés ont été la rémunération des dirigeants, en particulier la transparence des rapports de rémunération et l'alignement des critères de rémunération avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes et la composition et le fonctionnement des conseils d'administration.

30% des engagements, soit 19 engagements, ont concerné la gestion du capital humain au sein des entreprises en portefeuille. Une part importante de ces dialogues vise la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, notamment dans le cadre de l'adhésion au Club 30% qui promeut un taux minimal de représentation du sexe sous-représenté de 30% dans les comités exécutifs des entreprises du SBF 120.

21% des engagements, soit 13 engagements, ont porté sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement sur les stratégies Climat des entreprises et leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ces engagements ont eu lieu à l'occasion de dialogues individuels avec Air Liquide par exemple ou d'actions collaboratives notamment en amont des assemblées générales mais aussi dans le cadre du soutien au CDP et aux questionnaires Climat, Eau et Forêt développés par le CDP.

La liste des entreprises du portefeuille GIS SRI European Equity, avec lesquelles Sycomore AM a engagé un dialogue en 2023 est disponible en annexe.

Répartition des axes d'engagement par partie prenante



Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

CONTROVERSES ET ENGAGEMENT

Des axes d'amélioration ont été communiqués à plusieurs entreprises à l'occasion de dialogues initiés dans le cadre de controverses : Sanofi sur le suivi des risques psycho-sociaux liés à la baisse des effectifs enregistrée au cours des dernières années, Novo Nordisk sur sa politique de communication grand public sur ses produits anti-obésité, ou encore SAP sur la publication d'indicateurs de capital humain (en particulier la mobilité interne et l'attrition des employés par géographie et par poste, ou l'impact de la restructuration sur l'engagement des employés) suite aux annonces de restructuration.

PROGRÉS OBSERVÉS

Sycomore AM a également réalisé un suivi de 55 axes d'amélioration transmis les années précédentes à 26 entreprises du portefeuille et a constaté des progrès, répondant partiellement ou entièrement à l'objectif fixé, sur 56% de ces axes. Engie nous a ainsi indiqué envisager d'organiser des réunions tous les semestres afin d'améliorer la transparence sur sa stratégie de décarbonisation. Dassault Systèmes a intégré des critères environnementaux et sociaux dans la rémunération du Directeur Général, et le pourcentage de femmes au sein Conseil d'Administration de SAP a atteint 44% en 2022 (sans comptabiliser les représentants salariés).

Chiffres clés sur les progrès réalisés sur les engagements antérieurs

- **55 actions d'engagement suivies en 2022**
- **56% de progrès observés sur ces 28 actions d'engagement**
- **38% des actions d'engagement toujours ouvertes**

Zoom sur l'engagement avec Sanofi

En 2023, nous avons poursuivi notre dialogue avec Sanofi, notamment concernant la **prévention des risques psycho-sociaux**. Le groupe a mené pour la troisième année consécutive son enquête interne auprès de ses salariés (« Your Voice ») : avec un taux de participation de 80%, le score d'engagement des salariés s'est élevé à 7.5/10 (+0.1 point / 2022). Nous continuerons à apporter un point d'attention tout particulier sur **l'évolution des effectifs en 2024**, notamment dans le cadre du projet du désengagement de l'activité Santé Grand Public et des annonces récentes concernant le département R&D.

Nous avons par ailleurs eu plusieurs échanges sur la controverse liée à la **Dépakine (Valproate de Sodium)**, molécule utilisée dans le traitement de l'épilepsie et comme régulateur de l'humeur associés aux troubles bi-polaires. Celle-ci, sur le marché depuis la fin des années 60, est très efficace mais ne doit pas être prise par les femmes au cours de leur grossesse, en raison des risques de malformations congénitales sévères et de troubles neurodéveloppementaux chez les enfants exposés in utero. Cette contre-indication est apparue au fur et à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques. Sanofi indique avoir informé sur le risque de malformations du fœtus dès le début des années 80, alerté les autorités de santé à plusieurs reprises dès le début des années 2000 et sollicité des modifications des documents d'information. Il n'en reste pas moins que 79 familles, impliquant 133 personnes exposées à la molécule in utero, ont intenté une action civile à l'encontre de Sanofi France pour défaut d'information sur la notice du médicament. 30 procès sont en cours. Quelques actions sont également en cours en Suisse, Espagne, Belgique, Irlande et au Royaume-Uni. Par ailleurs, une plainte a été déposée en novembre 2023 par une mère dont les enfants souffrent d'autisme alors qu'elle n'a jamais pris ce traitement, mais qu'elle travaillait à proximité de l'usine de Mourenx, où est produite la Dépakine, pendant ses 2 grossesses. Cette usine fait l'objet d'une enquête depuis août 2022 par un juge d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris pour rejets toxiques jusqu'en 2018. Nous continuerons à suivre avec la plus grande attention ces différents sujets, dans la mesure où, si le groupe semble avoir aujourd'hui mis en place toutes les mesures requises en matière de sécurité des patients et de l'environnement, il existe un risque de mise en cause de la responsabilité passée de Sanofi.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

Nous suivons également la controverse liée au **Zantac**, médicament dont Sanofi a vendu une version générique aux Etats-Unis de 2017 à 2019. Des actions en justice ont été intentées par de nombreux plaignants qui accusent le Zantac de causer ou de contribuer à l'apparition de certains cancers, bien qu'aucune preuve scientifique n'ait été établie selon la FDA et l'EMA.

Sanofi vient d'annoncer un règlement à l'amiable sur 4.000 plaintes aux Etats-Unis. Selon des articles de presse, le montant de la transaction serait de l'ordre de 100 millions de dollars, ou de 25.000 dollars par plaignant.

Sanofi aurait encore 23.000 plaintes en cours, ce qui, sur la base de la transaction récente, pourrait représenter un coût potentiel de EUR575m. Il nous semble probable que la résolution de ces plaintes interviendra avant la sortie de l'activité Santé Grand Public du périmètre du groupe.

Nous avons également eu un dialogue sur la gouvernance du groupe, et notamment sur les relations entre le conseil d'administration et le comité exécutif, à l'aune de l'avertissement sur les résultats qui a eu lieu lors de la publication des résultats du 3ème trimestre. Cette annonce a eu lieu quelques mois après l'arrivée de Frédéric Oudéa à la Présidence du Conseil d'administration (fin mai 2023).

Nous resterons attentifs en 2024 aux signaux faibles concernant les **relations entre le conseil d'administration et le comité exécutif**. Nous accueillons d'ailleurs favorablement l'intégration, en 2024, de l'amélioration du dialogue entre les 2 organes de gouvernance du groupe comme critère de rémunération du Directeur Général Paul Hudson.

Zoom sur l'engagement Novo Nordisk

Nous avons pu échanger à plusieurs reprises avec le management de Novo Nordisk en 2023, en particulier dans le contexte des campagnes de marketing aux Etats-Unis pour promouvoir Wegovy, le traitement anti-obésité lancé par le groupe, et Ozempic, insuline initialement destinée aux patients atteints de diabète, mais désormais également utilisée dans le **traitement de l'obésité**. Ces traitements sont controversés pour leurs effets secondaires.

Le groupe a indiqué avoir contacté toutes les agences de santé afin de rappeler les conditions de prescription d'Ozempic, mais reconnaît avoir un pouvoir de contrôle limité sur les prescriptions médicales.

Lors de nos échanges, nous avons évoqué les **risques d'effets secondaires** liés à l'utilisation de Wegovy/Ozempic, notamment en ce qui concerne des troubles gastro-intestinaux et des risques de survenue de pensées suicidaires ou d'automutilation. Le comité de pharmacovigilance de l'Agence Européenne des Médicaments (EMA) avait lancé sur ce dernier sujet une étude en juillet 2023. Il vient d'indiquer qu'un lien de causalité ne pouvait pas être établi. La FDA a également communiqué en ce sens.

Nous restons attentifs aux effets secondaires potentiels, étant donné les perspectives de croissance du nombre de patients sous traitement, lequel devrait être de plus de 40 millions de personnes en 2030 selon certaines études, (dont près de la moitié aux Etats-Unis).

En parallèle, il est à noter que la prise de ce traitement diminue les risques de rechute chez les patients ayant déjà eu un accident cardio-vasculaire, de même que les insuffisances rénales.

Enfin, nous suivons avec attention le débat sur la **fixation des prix** d'Ozempic et de Wegovy. Aux Etats-Unis, où se trouve aujourd'hui la quasi-totalité du marché des traitements contre l'obésité, le coût du traitement pour un patient est de l'ordre de 1.000 dollars par mois (avant prise en charge par une couverture santé), contre un peu plus de 150 dollars au Canada, et un peu moins de 100 dollars au Royaume-Uni ou en France.

Nous continuerons à suivre avec attention les sujets des effets secondaires ainsi que de la fixation des prix de ces traitements.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

Zoom sur l'engagement SAP

En janvier 2023, SAP a annoncé une restructuration impactant 3,000 salariés (environ 2.5% des effectifs). Nous avons eu plusieurs échanges avec l'entreprise dans le cadre de nos analyses sur la gestion responsable des réorganisations et avons été particulièrement attentifs aux points suivants :

- Les raisons de cette restructuration et si d'autres pistes plus protectrices de l'emploi avaient pu être envisagées ;
- Les personnes impliquées dans la décision (en particulier les représentants des salariés et la marge de manœuvre laissée aux managers) ;
- La pertinence du choix de licencié au sein de certains départements ou certaines géographies ;
- Le timing et les moyens de communication mis en œuvre pour informer les salariés et leurs représentants, mais aussi pour répondre à leurs interrogations tout au long du processus ;
- Pour les employés concernés par la restructuration, le contenu des plans proposés : aides financières, ressources professionnelles, possibilités d'évolution en interne, etc. ;
- Pour les employés non concernés : les potentiels impacts sur la culture d'entreprise, le bien-être au travail et l'engagement.

Dans le cas de SAP, il nous a semblé que la communication et les opportunités pour les employés de poser leurs questions étaient plutôt bien implémentées, notamment via une interface dédiée, des échanges par équipes, des réunions avec le top management et la possibilité de poser des questions en direct. Les employés licenciés ont bénéficié de plans de départs allant au-delà des exigences minimales réglementaires, d'aide pour leur carrière, et certains ont pu retrouver un emploi au sein de l'entreprise.

Nous avons néanmoins formulé plusieurs axes d'engagements, en particulier de transparence : sur le nombre d'employés qui ont pu être réemployés chez SAP, la perception de la restructuration en interne, la mesure de l'engagement des employés ou encore les plans de formations implémentés, en cohérence avec les raisons stratégiques mises en avant pour cette réorganisation (transition vers le cloud, offres développement durable et Intelligence Artificielle).

SAP ayant annoncé un nouveau plan de licenciement début 2024 (8000 employés), nous poursuivons notre engagement. Nos discussions incluent le sujet des restructurations et plus largement les sujets de capital humain : modification de la politique de télétravail, potentielle implémentation d'un nouveau système de mesure de la performance, changements dans le management.

3.2. Les Votes en assemblées générales

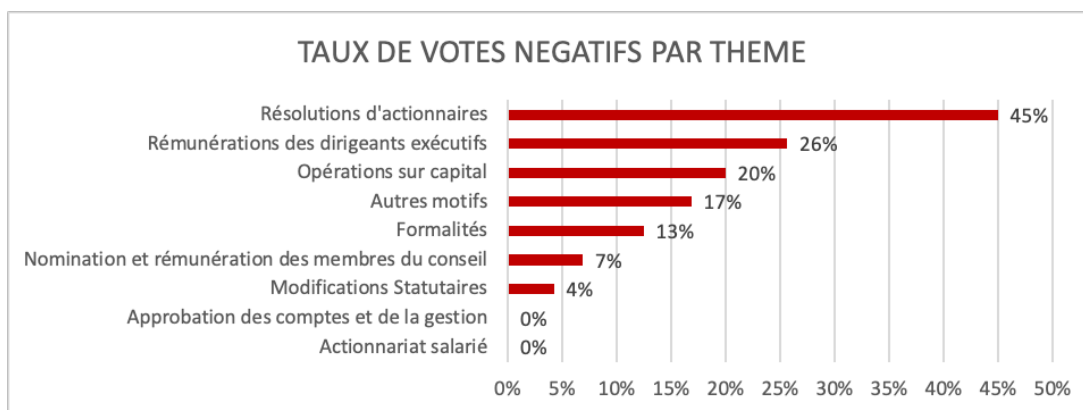
Afin de participer activement à la démocratie actionnariale, Sycomore AM vote systématiquement aux assemblées générales (AG) de l'ensemble des entreprises en portefeuille. En 2023, Sycomore AM a ainsi voté à 98% des assemblées générales en portefeuille, dont 100% pour les entreprises françaises :

- 57 assemblées générales avec droits de votes, soient 1194 résolutions ;
- 79% des assemblées générales avec au moins un vote contre ;
- 12% de votes contre.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

3. Les ENGAGEMENTS et VOTES en assemblées générales

Les sujets de contestation les plus importants ont porté sur les résolutions d'actionnaires (45% de votes contre) et les rémunérations des dirigeants exécutifs (26%).



Note méthodologique : En 2023, Sycomore AM a revu sa classification interne par type de résolution afin de tenir compte de l'augmentation des résolutions classées en « Autres motifs », de faciliter la correspondance avec les classifications proposées par ISS et ainsi de limiter le risque d'erreurs, tout en veillant à présenter des catégories cohérentes. Les détails de ces changements sont disponibles dans notre Rapport sur l'exercice des droits de vote 2023.

Concernant les rémunérations, Sycomore AM est particulièrement vigilant à l'alignement des rémunérations des dirigeants avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, notamment via l'intégration de critères ESG, à la modération des rémunérations perçues et à la transparence des politiques et rapports de rémunération.

Le taux de contestation moyen est de 12,3%. Comme le montre le graphique, les niveaux de contestation les plus importants ont porté sur les résolutions d'actionnaires (45% de votes contre) et les rémunérations des dirigeants exécutifs (26%). Concernant les rémunérations, nous sommes particulièrement vigilants à l'alignement des rémunérations des dirigeants avec l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes, notamment via l'intégration de critères ESG, à la modération des rémunérations perçues et à la transparence des politiques et rapports de rémunération.

Au total 9 résolutions portaient sur des thèmes de durabilité dont 3 Say on Climate. Nous nous sommes opposés au premier Say On Climate de Schneider Electric, estimant qu'il manquait des informations clés telles que : les objectifs de réduction en absolu pour les scopes 1 et 2 d'ici 2025, et pour le scope 3, la part de compensation dans l'ambition net zero 2050 ou encore des informations plus granulaires sur les CAPEX. Nous avons également voté contre celui proposé par Amundi, en raison d'un manque de transparence sur ses objectifs de réduction, comme l'année dernière. En revanche, nous avons soutenu le Say On Climate d'EDP car l'entreprise publie toutes les informations pertinentes relatives à ses objectifs. D'autres résolutions soutenues concernaient des rapports de responsabilité sociétale (ex : Banco Santander et Iberdrola) ou encore des aides et donations faites par les entreprises, comme chez AstraZeneca.

La majorité des résolutions d'actionnaires votées en 2023 concernaient l'élection et la rémunération des administrateurs d'entreprises Italiennes, conformément aux pratiques de ce marché. Le taux de contestation s'explique principalement par la possibilité de ne soutenir qu'une seule liste d'administrateurs parmi celles proposées au conseil : le soutien à la liste proposée par le conseil implique donc nécessairement un vote "négatif" à celle proposée par les actionnaires. Parmi les autres résolutions proposées, nous nous sommes opposés à une proposition de réduction de prix de certains médicaments produits par Novo Nordisk. Nous avons considéré que cette résolution était trop prescriptive et pouvait impliquer une réduction d'un tiers des bénéfices d'exploitation de l'entreprise, ce qui ne nous semblait pas viable pour sa stratégie.

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

4. Annexe - Inventaire à fin 2023

Titre	Contribution Sociétale	NEC	Durable (Environnement ou Social)	Engagements sur les piliers de SPICE
SIEMENS	43%	20%	Environnement et Social	
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	18%	0%	Non durable	
PRYSMIAN	24%	28%	Environnement et Social	Investor
NESTLÉ	19%	-18%	Non durable	
KPN	60%	0%	Social	
NOVO NORDISK	92%	0%	Social	People
ROCHE	81%	0%	Social	
AIR LIQUIDE	18%	1%	Non durable	Environnement, Investor
SCHNEIDER	38%	13%	Environnement et Social	
MICHELIN	25%	-2%	Social	
ASML	27%	6%	Social	Investor
LVMH	-22%	-13%	Social	People
KBC	26%	0%	Social	Investor
ASTRAZENECA	87%	0%	Social	
SANTANDER	35%	0%	Non durable	
L'OREAL	15%	-5%	Social	Clients, People
VEOLIA	43%	52%	Environnement et Social	Environnement
INFINEON	32%	15%	Environnement et Social	
SMURFIT KAPPA	0%	79%	Environnement	
IBERDROLA	35%	58%	Environnement et Social	Environnement, Investor
LEGRAND	33%	16%	Environnement et Social	
NOVARTIS	90%	0%	Social	
AXA	37%	0%	Social	
SAP	20%	5%	Social	Environnement, Investor, People
UNILEVER	6%	-8%	Non durable	
DEUTSCHE TELEKOM	50%	0%	Social	People
NESTE OYJ	8%	24%	Environnement	Environnement
ADVANCED MICRO DEVICES	24%	2%	Social	
COLOPLAST	54%	0%	Social	

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

4. Annexe - Inventaire à fin 2023

Titre	Contribution Sociétale	NEC	Durable (Environnement ou Social)	Engagements sur les piliers de SPICE
BUREAU VERITAS	53%	-1%	Social	
AUTOLIV	35%	3%	Social	
SONOVA	77%	0%	Social	
BOLIDEN	30%	0%	Social	
CAP GEMINI	21%	2%	Non durable	
MERCK KGAA	64%	0%	Social	
SYMRISE AG	12%	4%	Social	
RENAULT	33%	26%	Environnement et Social	Environnement, Investor
EDP	43%	45%	Environnement et Social	Environnement
AMUNDI	11%	0%	Non durable	
COMPASS	15%	0%	Non durable	
ALCON	48%	0%	Social	
DSM	20%	-3%	Non durable	
RELX	35%	3%	Social	
SIEMENS HEALTHINEERS	87%	0%	Social	

Entreprises engagées en cours d'année et sorties du portefeuille à fin 2023

Titre	Piliers SPICE
Intesa Sanpaolo	Investor
Hermès	Investor, People, Society
Munich Reinsurance Company	People
Prudential	Investor, People, Society
Worldline	Investor
Orsted	Environnement
BNP Paribas	Environnement, Investor
Bouygues	People

Les indicateurs clés de performance ESG et de durabilité présentés dans ce document doivent être lus conjointement avec l'Informations Périodiques du Fonds requise en vertu de l'annexe IV du Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission. Ce document est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

www.generali-investments.com

Informations importantes

Ce document est relatif à **Generali Investments SICAV**, une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois du 17 décembre 2010, qualifiée d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et son Compartiment, collectivement dénommés (« le Fonds »). Il ne constitue pas une communication publicitaire tel que défini par les orientations de l'ESMA relatives aux communications publicitaires au titre du règlement sur la distribution transfrontalière des organismes de placement collectif.

Cette communication est destinée aux investisseurs dans les pays de l'EU/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution et n'est pas destinée aux personnes américaines telles que définis par la Réglementation S du « United States Securities Act » de 1933, telle que modifiée.

Ce document est publié par Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio et Generali Investments Luxembourg S.A.

Generali Investments Luxembourg S.A. est agréée en tant que Société de Gestion d'OPCVM et Gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs (AIFM) au Luxembourg, réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) - code CSSF: S00000988 - LEI: 222100FSOH054LBKJL62.

Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio est agréée en tant que société de gestion d'actifs italienne, réglementée par la Banque d'Italie et nommée en tant que promoteur de la commercialisation du Fonds dans les pays de l'UE/EEE où le Fonds est enregistré à la distribution - Via Niccolò Machiavelli 4, Trieste, 34132, Italie - C.M. n°: 15404 - LEI: 549300LKCLUOHU2BK025).

Sycomore Asset Management est agréée en tant que Société de Gestion d'OPCVM et Gestionnaire de Fonds d'investissement Alternatifs (AIFM) en France, réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) - 14 Avenue Hoche, 75008 Paris, France - code AMF: 1115835 - LEI: 9695006BRVMTPTUB1R68.

Ce document ne constitue pas un conseil en investissement, ni un conseil fiscal, comptable, professionnel ou juridique et ne constitue pas une offre d'achat ou de vente du Fonds ou de tout autre titre présenté. Toutes les opinions ou prévisions fournies sont à la date indiquée, peuvent changer sans préavis, peuvent ne pas se réaliser et ne constituent pas une recommandation ou une offre d'investissement.

Generali Investments est une marque déposée de Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Generali Investments Luxembourg S.A. et Generali Investments Holding S.p.A.

Sources (sauf indication contraire) : **Sycomore Asset Management et Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio.** Ce document ne peut être reproduit (en tout ou en partie), diffusé, modifié ou utilisé sans autorisation écrite préalable.

© 2023 - Generali Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio.